

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 décembre 2020**

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 39

*Offre de formation*  
*Session 2020 : Modification du calendrier des examens*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 7 décembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 27</b>  <b>Pour : 27</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la modification du calendrier des examens demandée par l'IAE pour l'année 2020-2021.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Calendrier annuel 2020-2021*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Composante	diplôme et année(s)	calendrier annuel 2020-2021							
		1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre (du...au)	début et fin des cours du 2nd semestre (du...au)	début et fin des examens du 2nd semestre 1re session (du...au)	début et fin des examens de la 2e session (du...au)	fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées
IAE	M1 CCA initial	14/09/20	18/12/20	du 4/01/21 au 15/01/2021	<del>du 18/01/2021 au 26/03/2021</del>	<del>du 29/03/2021 au 9/04/2021</del>	du 30/08/2021 au 3/09/2021	06/09/21	
	M1 CCA modifié				du 18/01/2021 au 9/04/2021	du 26/04/2021 au 7/05/2021			CG IAE du 09/11/20

CFVU du 7 décembre 2020 :  
Avis favorable à l'unanimité